

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-10 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 9-FO ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-10 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 9-FO

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON
Municipalité

2023	05	29
année	mois	jour

Madame Louise Sista
Greffier ou secrétaire-trésorier

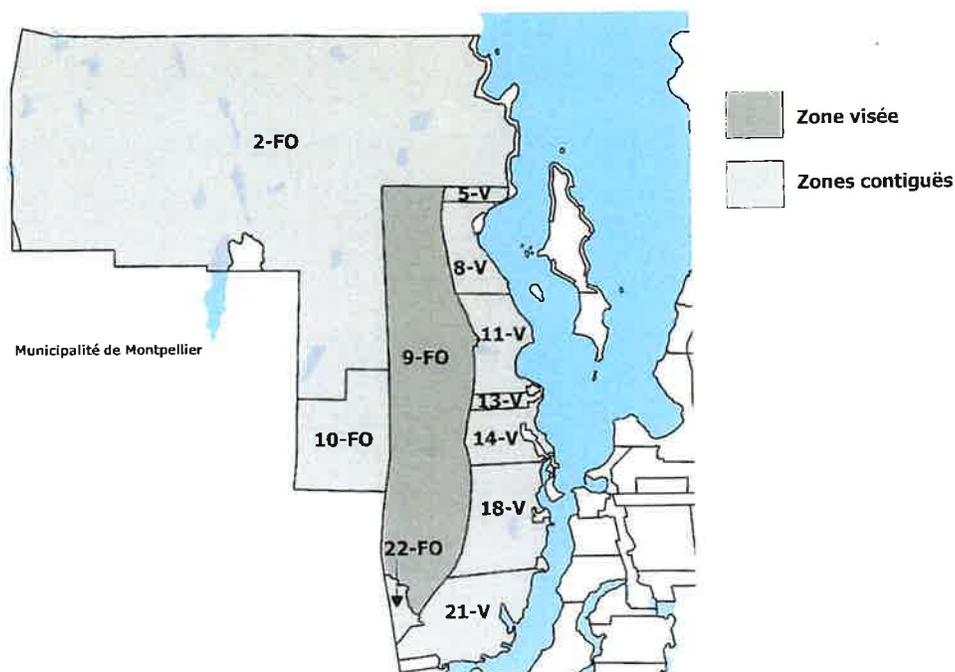
Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contigües sont illustrées comme suit :

Numéro de règlement U-22-2-10
Zone visée 9 FO
Zone(S) Contigüe(s) 2-FO, 5-V, 8-V, 10-FO, 11-V, 13-V, 14-V, 18-V, 21-V ET 22-FO



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique	
9-FO	1171	1335	Rang 4 Sud	18-V	100		Chemin de la Baie-de-L'Ours	
	985	1205	Chemin du Tour-du-Lac		101	113	Rue Eusèbe	
	Quelques terrains sur le chemin de la Baie-de-L'Ours, le chemin Bellevue, le chemin des Boisés, le chemin de l'Indien et sur la Montée des Quarante				102	104	Chemin Mignault	
2-FO	Propriétaire unique : Gouvernement du Québec		100		124	Rue du Pavillon		
5-V	101	104	Chemin de l'Indien		126	170	Chemin Perrier	
8-V	1310	1542	Chemin du Tour-du-Lac		877		Chemin du Tour-du-Lac	
10-FO	850	855	Chemin Riopel		366	1030	Rang 4 Sud	
	Quelques terrains sur le chemin de la Baie-de-L'Ours et sur la montée des Quarante				103	131	Rue Alfred	
11-V	1342	1350	Chemin Bellevue		21-V	566	614	Chemin Azarie
	155	171	Rue Henri-Paul	50			Chemin de la Baie-de-L'Ours	
	1259	1319	Chemin Lafontaine	97		102	Chemin Geais-Bleus	
	1069	1300	Chemin du Tour-du-Lac	130		142	Chemin Guénette	
13-V	112	134	Chemin de la Canardière	160		182	Rue Lavallée	
	1040		Chemin du Tour-du-Lac	50		88	Chemin de la Baie-de-L'Ours	
14-V	695	1032	Chemin des Boisés	22-FO		113	124	Chemin Cayer
	1427	1435	Rang 4 Sud			167	206	Chemin Chartrand
	106	108	Chemin de la Canardière					
	100	113	Rue Chéné					
	130	166	Chemin Domaine-des-Cèdres					
	130	142	Rue Gamache					
	104	112	Rue Leduc					
	106	124	Rue du Manoir					
	106	123	Rue Mantha					
	872	1036	Chemin du Tour-du-Lac					
155	175	Rue Turpin						

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-16 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 15-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-16 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 15-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON

Municipalité

, le 2023

05

29

année mois jour

Madame Louise Sisa

Greffier ou secrétaire-trésorier

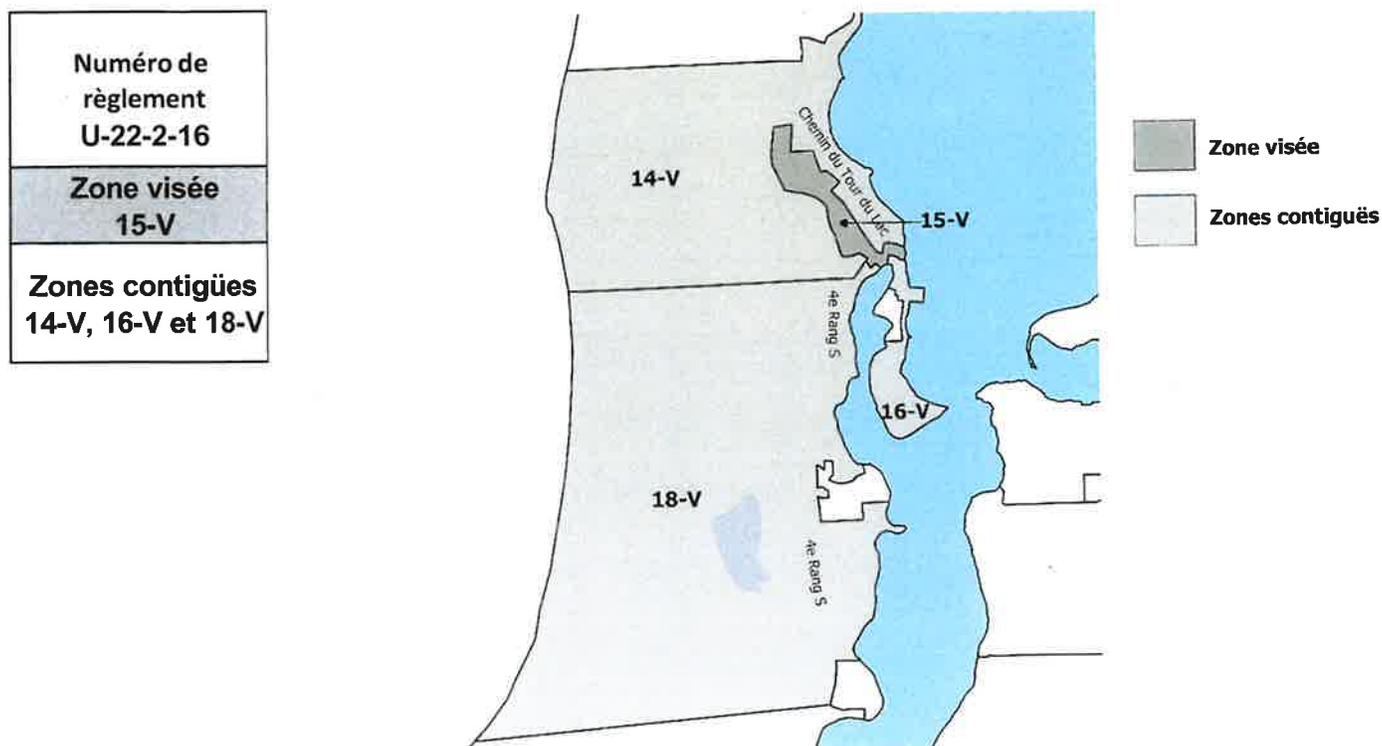
Pour plus d'information, composer le

819 428 3906

Ind. rég. Numéro de téléphone

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
15-V	106	110	Rue du Manoir	16-V	760	849	Chemin du Tour-du-Lac (+ terrains à proximité)
	872	955	Chemin du Tour-du-Lac			100	
			+ terrains à proximité sur le chemin des Boisés et le chemin du Tour-du-Lac	18-V	101	113	Rue Eusèbe
14-V	1427	1435	Rang 4 Sud		102	104	Chemin Mignault
	695	1032	Chemin des Boisés			124	Rue du Pavillon
	111	-	Rue Brazeau		126	170	Chemin Perrier
	106	110	Chemin de la Canardière		877	-	Chemin du Tour-du-Lac
	100	113	Rue Chéné				
	130	166	Chemin du Domaine-des-Cèdres				
	130	142	Rue Gamache				
	104	112	Rue Leduc				
	106	124	Rue du Manoir				
	106	123	Rue Mantha				
			Chemin des Quarante (terrains à proximité)				
		872	1036	Chemin du Tour-du-Lac (+ terrains à proximité)			
	155	175	Rue Turpin (+ terrains à proximité)				

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023 | 06 | 18
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-21 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 20-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-21 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 20-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON
Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

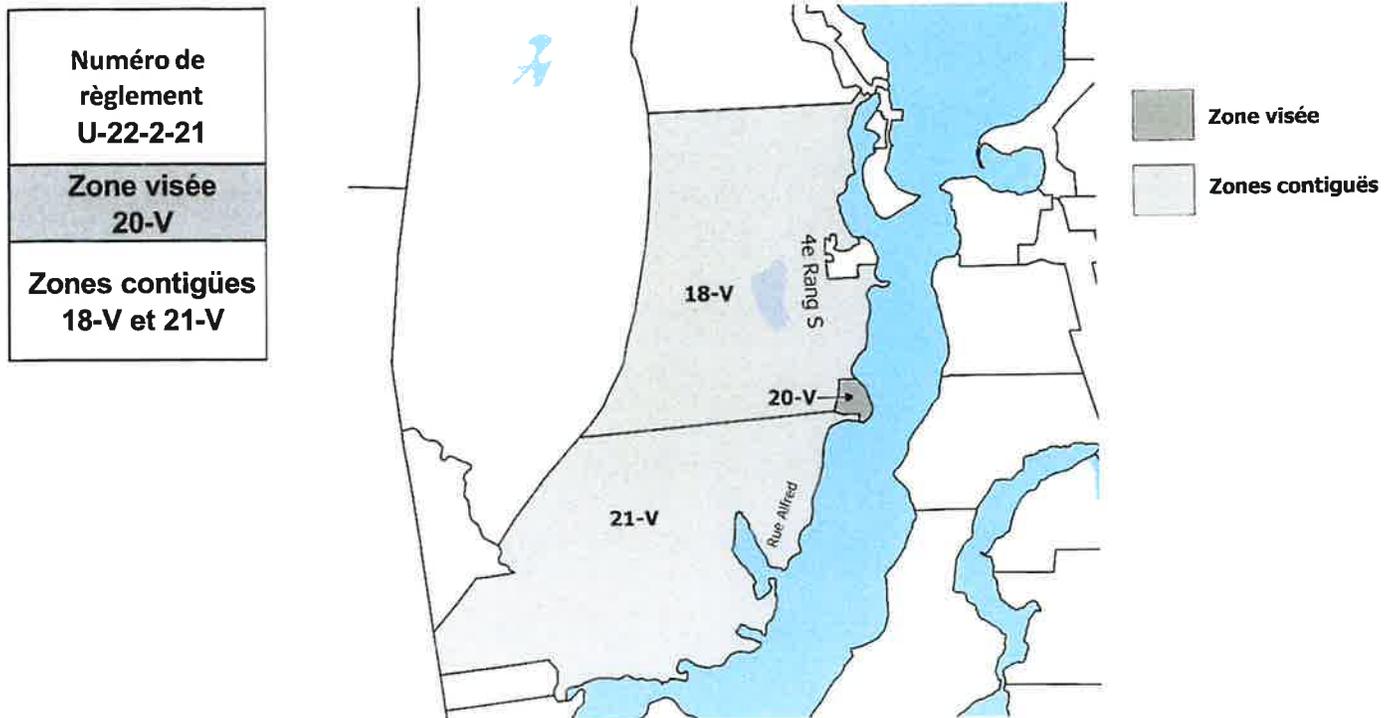
Madame Louise Sisa
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
20-V	1060		Rang 4 Sud	21-V	366	579	Rang 4 Sud (+ terrains)
	Copropriétés de L'Anse-aux-Bouleaux (sites 1 à 91)				702	1030	Rang 4 Sud
18-V	101	113	Rue Eusèbe		103	131	Rue Alfred
	102	104	Chemin Mignault		566	614	Chemin Azarie (+ terrains)
	100	124	Rue du Pavillon		50		Chemin de la Baie-de-L'Ours (et quelques terrains adjacents)
	126	170	Chemin Perrier		97	102	Chemin Geais-Bleus
	877		Chemin du Tour-du-Lac		130	142	Chemin Guénette
					160	182	Rue Lavallée

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-22 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location cour séjour dans une résidence principale dans la zone 21-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-22 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 21-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

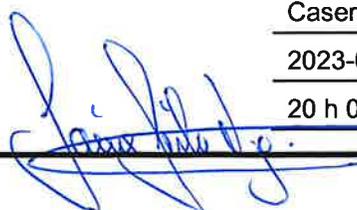
6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON
Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

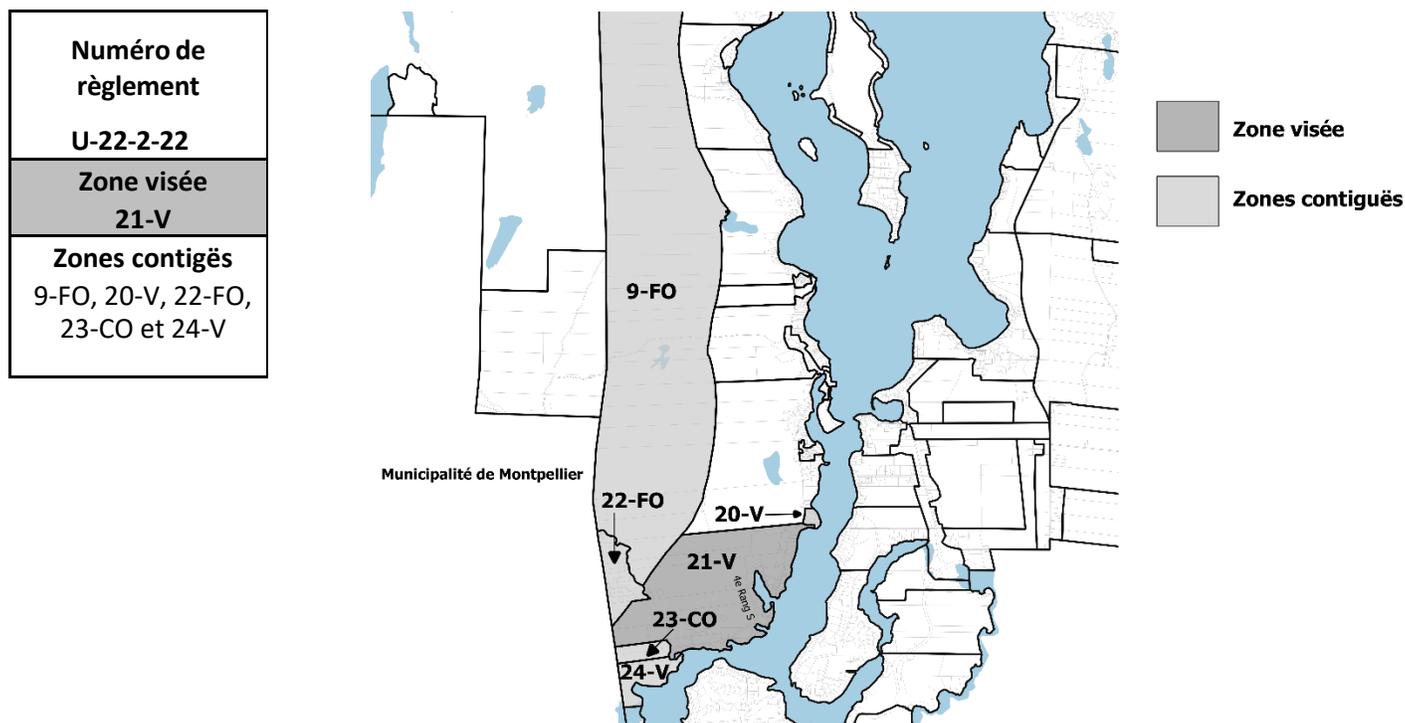
Madame Louise Sisa
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGUËS

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
21-V	366	1030	Rang 4 Sud (+ terrains à proximité)	20-V	1060 Rang 4 Sud		
	103	131	Rue Alfred (+terrains à proximité)		Copropriétés de L'Anse-aux-Bouleaux (sites 1 à 91)		
	566	614	Chemin Azarie (+terrains à proximité)	22-FO	50	88	Chemin de la Baie-de-L'Ours (+ quelques terrains à proximité)
	50	-	Chemin de la Baie-de-L'Ours		113	124	Chemin Cayer
	97	102	Chemin Geai-Bleus		167	204	Chemin Chartrand
		130	142	Chemin Guénette	23-CO	Terrains : chemin de la Baie-de l'Ours et sur le Rang 4 Sud	
		160	182	Rue Lavallée	24-V	40	Chemin de la Baie-de-L'Ours Camping Fer-à-Cheval (lots 1 à 39)
9-FO	1171	1335	Rang 4 Sud				
	985	1205	Chemin du Tour-du-Lac				
	+ terrains sur le chemin de la Baie-de-L'Ours, le chemin Bellevue, le chemin des Boisés, le chemin de l'Indien et sur la Montée des Quarante						

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;



Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-37

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 36-V

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones

date de l'adoption : 2023-06-06

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-37 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 36-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON

Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

Madame Louise Sisa

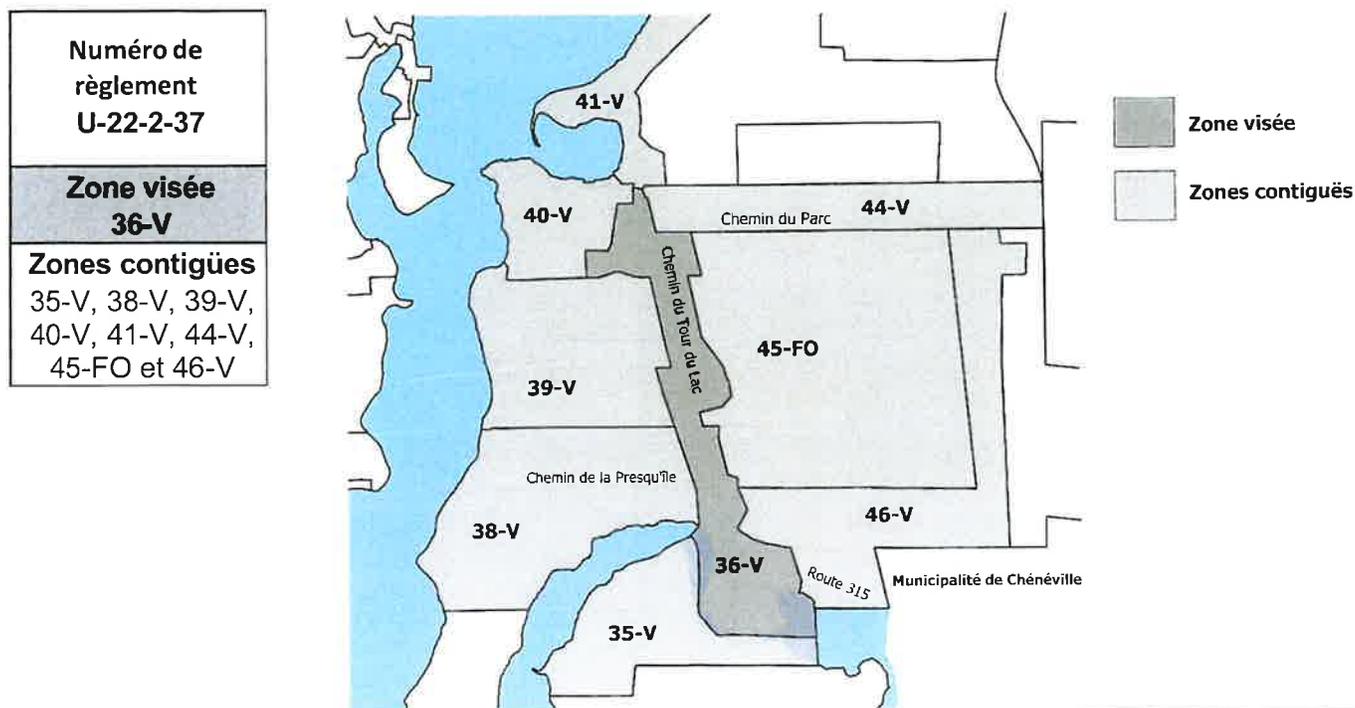
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
36-V	1588	1680	Route 315 (+terrains à proximité)	40-V	661	669	Rue Archambault
	540	541	Chemin Marcelais		542	622	Chemin Marcelais
	257	-	Chemin Pilon		554	651	Chemin Marcelais Nord
	512	-	Chemin du Simonet		571	649	Chemin du Tour-du-Lac
	159	535	Chemin du Tour-du-Lac (+terrains à proximité)		Terrains à proximité sur les chemins Marcelais, Marcelais Nord et du Tour-du-Lac		
35-V	1520	1741	Rue de la Pinède (+ 1 terrain à proximité)	41-V	516	536	Chemin Henri-Maille
			Terrain sur route 315		515	707	Rue Hilaire (+ terrains à proximité)
38-V	685	709	Chemin David (+ terrains à proximité)	44-V	498	552	Chemin Rossy (+ terrains à proximité)
	200	238	Chemin Hotte (+ terrains à proximité))		552	-	Chemin du Tour-du-Lac
	621	798	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)	45-FO	475	-	Route 321
	263	-	Chemin du Tour-du-Lac		103	105	Chemin du Parc (+ terrains à proximité)
39-V	347	353	Rue des Bouleaux	46-V	544	-	Chemin du Tour-du-Lac (+ terrains à proximité)
	101	105	Chemin Galarneau		301	405	Route 321
	287	-	Chemin du Tour-du-Lac	263	284	Chemin du Tour-du-Lac (+ terrains à proximité sur le chemin du Parc)	
	301	385	Chemin Servant	46-V	1600		Route 315
	343	352	Rue de l'Érable		301	405	Route 321
	509	514	Rue des Pins		102	104	Rue Jade (+ terrains à proximité)
	515	701	Chemin du Simonet		103	235	Chemin Pilon
Terrains à proximité sur rue de l'Érables, chemin Galarneau, chemin Marcelais, rue des Pins, chemin Servant et chemin du Simonet				222	-	Chemin du Tour-du-Lac	

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;



Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-38 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 37-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-38 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 37-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON
Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

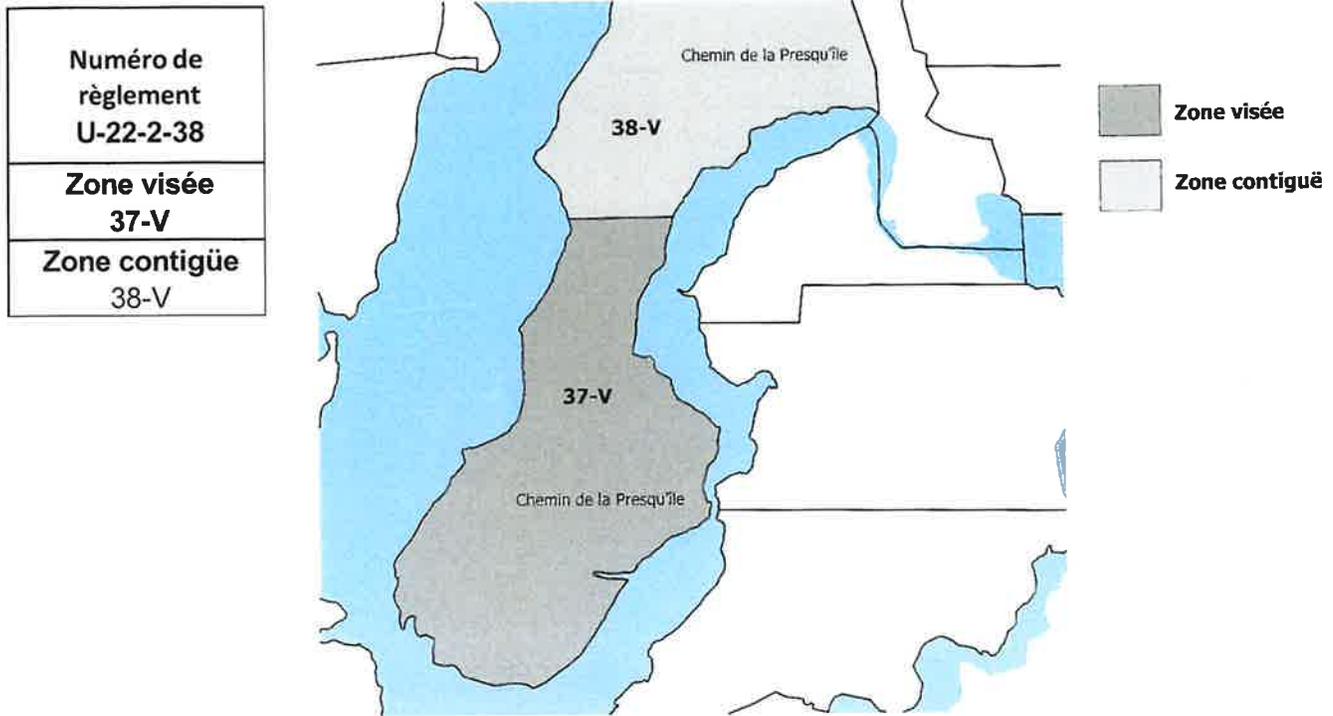
Madame Louise Sisle
Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGUËS

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
37-V	100	116	Chemin de la Barrière (+ terrains à proximité)	38-V	685	709	Chemin David (+ terrains à proximité)
	901	963	Chemin Bolduc		200	238	Chemin Hotte (+ terrains à proximité)
	101	109	Rue Bouladier		621	798	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)
	105	110	Chemin de la Butte (+ terrains à proximité)		263	-	Chemin du Tour-du-Lac
	437	467	Chemin des Mésanges				
	894	950	Chemin Passaretti (+ terrains à proximité)				
	178	619	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)				

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023

année

06

mois

18

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;

Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-39 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 38-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2- intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 38-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON

Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

Madame Louise Sisa

Greffier ou secrétaire-trésorier

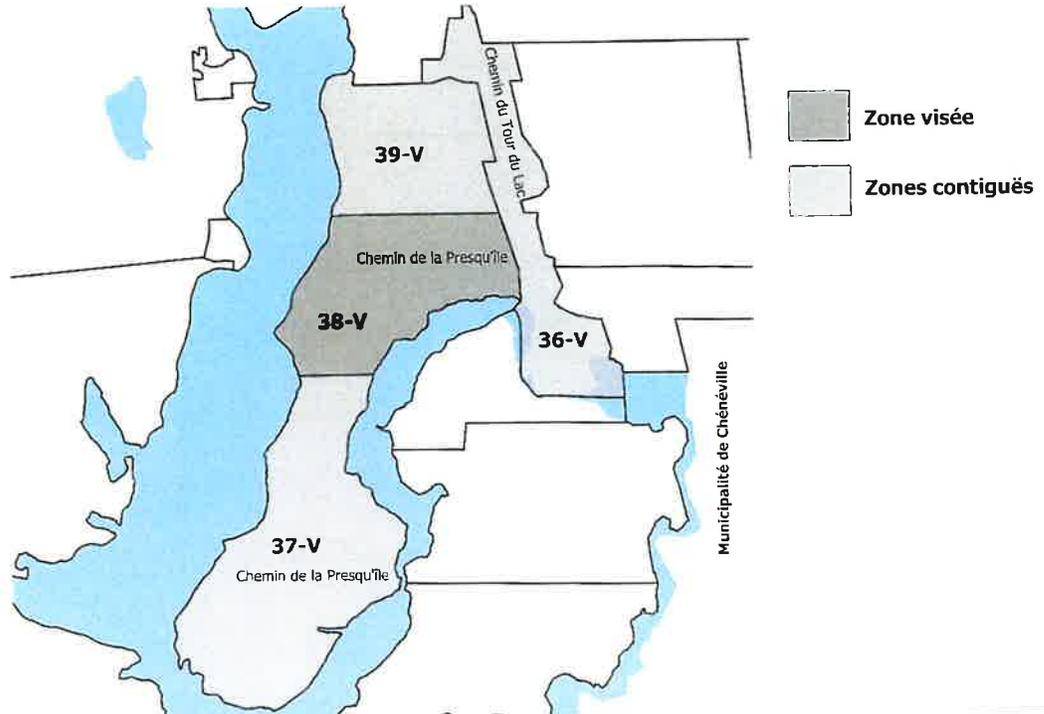
Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
Ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées comme suit :

Numéro de règlement
U-22-2-39
Zone visée 38-V
Zones contiguës 36-V, 37-V et 39-V



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
38-V	685	709	Chemin David (+ terrains à proximité)	37-V	100	116	Chemin de la Barrière (+ terrains à proximité)
	200	238	Chemin Hotte (+ terrains à proximité)		901	963	Chemin Bolduc
	621	798	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)		101	109	Rue Bouladier
	263	-	Chemin du Tour-du-Lac		105	110	Chemin de la Butte (+ terrains à proximité)
36-V	1588	1680	Route 315 (+terrains à proximité)		437	467	Chemin des Mésanges
	540	541	Chemin Marcelais		894	950	Chemin Passaretti (+ terrains à proximité)
	257	-	Chemin Pilon		178	619	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)
	512	-	Chemin du Simonet		347	353	Rue des Bouleaux
	159	535	Chemin du Tour-du-Lac (+terrains à proximité)		101	105	Chemin Galarneau
			39-V		287	-	Chemin du Tour-du-Lac
				301	385	Chemin Servant	
				343	352	Rue de l'Érable	
				509	514	Rue des Pins	
				515	701	Chemin du Simonet	
				Terrains à proximité sur rue de l'Érables, chemin Galarneau, chemin Marcelais, rue des Pins, chemin Servant et chemin du Simonet			

Avis public du scrutin référendaire

Municipalité

LAC-SIMON

Scrutin du

2023 | 06 | 18
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné que :

Page 1 de 2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

X du règlement;

de la résolution;

de l'ordonnance;



Pour consultation : 849, CH. DU TOUR-DU-LAC
Endroit

Dates : LUNDI AU VENDREDI

Heures : 8 h à 12 h et 13 h à 16

numéro : U-22-2-40 ;

titre : Règlement amendant le règlement relatif au zonage U-22 afin d'interdire la location cour séjour dans une résidence principale dans la zone 39-V ;

objet : À la suite de la tenue de signatures de registres, il y aura un référendum pour 8 zones ;

date de l'adoption : 2023-06-06 ;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement U-22-2-40 intitulé « Amendant le règlement relatif au zonage numéro U-22 afin d'interdire la location court séjour dans une résidence principale dans la zone 39-V

3. le scrutin concerne :

l'ensemble de la municipalité;

X un secteur de la municipalité; (croquis facultatif)

Description sommaire du périmètre du secteur concerné (en plus ou au lieu du croquis)

Voir croquis ci-dessous

4. un vote par anticipation, le cas échéant, sera tenu de 12 h à 20 h à l'endroit et à la date ci-dessous indiqué :

1^{er} jour :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

date 2023-06-11

section de vote (n^{os}) 1 à 8

5. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2023	06	18
année	mois	jour

endroit Caserne – 105, ch. du Parc

section de vote (n^{os}) 1 à 8

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Caserne – 105, ch. du Parc, Lac-Simon, Qc

date 2023-06-18

heure 20 h 05

Signature



Donné à

LAC-SIMON
Municipalité

, le

2023	05	29
année	mois	jour

Madame Louise Sisle
Greffier ou secrétaire-trésorier

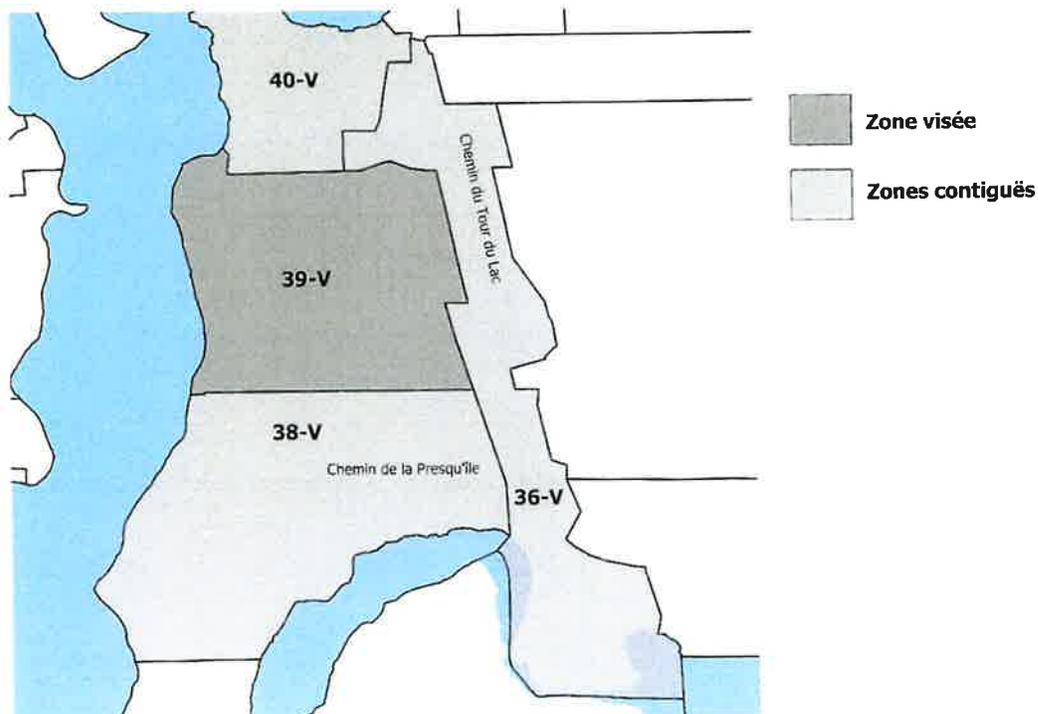
Pour plus d'information, composer le

819	428	3906
ind. rég.	Numéro de téléphone	

PLAN DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGÜES

La zone concernée et les zones contigües sont illustrées comme suit :

Numéro de règlement
U-22-2-40
Zone visée 39-V
Zone contigüe 36-V, 38-V et 40-V



Zone	De	A	Voie publique	Zone	De	A	Voie publique
39-V	347	353	Rue des Bouleaux	38-V	685	709	Chemin David (+ terrains à proximité)
	101	105	Chemin Galarneau		200	238	Chemin Hotte (+ terrains à proximité)
	287	-	Chemin du Tour-du-Lac		621	798	Chemin de la Presqu'île (+ terrains à proximité)
	301	385	Chemin Servant		263	-	Chemin du Tour-du-Lac
	343	352	Rue de l'Érable	40 V	661	669	Rue Archambault
	509	514	Rue des Pins		542	622	Chemin Marcelais
	515	701	Chemin du Simonet		554	651	Chemin Marcelais Nord
	Terrains à proximité sur rue de l'Érables, chemin Galarneau, chemin Marcelais, rue des Pins, chemin Servant et chemin du Simonet				571	649	Chemin du Tour-du-Lac
			Terrains à proximité sur les chemins Marcelais, Marcelais Nord et du Tour-du-Lac				
36-V	1588	1680	Route 315 (+terrains à proximité)				
	540	541	Chemin Marcelais				
	257	-	Chemin Pilon				
	512	-	Chemin du Simonet				
	159	535	Chemin du Tour-du-Lac (+terrains à proximité)				